L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI, 6 NOVEMBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

ECOLE du jour et du soir de Charles Caron, 117 rue Orléans. Anglais, Français, cours commercial; leçons d'anglais pour français.
3 oct—1m

MME E. Mareau, modiste de premier ordre a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—2m

ON DEMANDE.

ON demande—Une jeune fille pour le ménage et aider à soigner des enfants. Elle devra coucher sur les lieux. S'adresser 216 avenue Napoléon. 5 nov—2f

A VENDRE.

A VENDRE—Une grocerie avec buvette dans le Deuxième District avec une bonne clientèle. S'adresser à A. Rauxet, coin Decatur et Bienville. 6 nov—7f

A LOUER

A LOUER—Belle maison de maître, 74 Dumaine, entre Royale et Bourbon, à neuf, 20 chambres, gaz, eau chaque étage, ascenseur, $45, ou à vendre; prix modéré. 5 nov—

A LOUER.—Rez-de-chaussée, 139 rue Bourbon. Trois chambres, cour et cuisine. S'adresser au premier. 30 oct—7f

A LOUER—Résidence et magasin ensemble, 10 chambres, coin Roman et St Philippe. S'adresser à Keruan, bureau A, sixième étage, Morris Building. 10 oct—1m

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 25 juin 1m

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Thomas Egan vs E. E. Johnson.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No. 14,105—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Charles H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 25 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis dans le deuxième district de cette ville, le SAMEDI, 8me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéro, d'après inventaire sur file dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 oct—28—4, 8 nov.

AVIS DE SUCCESSION.

H. Damiens vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 26,182—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par H. Damiens, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 nov—6 11 15

Succession de William Krekeler ou Cregier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,803.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth ou Lassette Krekeler ou Cregier, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 oct—28 nov 1 6

Succession de Samuel E. Rundle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,321—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Helen T. Rundle, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 nov—4 9 13

Succession de William Muhl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,159—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Viret, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
31oct—31—5 9nov

Succession de Mme Marie St. Martin, veuve de John Cariau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,978.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par B. Debat et Paul E. Théard, exécuteurs testamentaires, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 oct—29—nov 2 7

Succession de Patrick W. Reed et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,790—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 oct—29—nov 2 7

Succession de Amélia Koepke, veuve de Louis Fix.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,218.—Division E—Attendu que Hermann Schroeder a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Louis Fix, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—30—4, 8 nov.

Succession de Louis Talanac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,191—Division D—Attendu que George Henry Théard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Talanac, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 oct—28—1 6nov.

AVIS AUX CREANCIERS

J. B. Cambelin vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,712—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Remy Klock, syndic des créanciers de l'insolvable, dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.
4 nov—4 9 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,124 — Division D.—T. J. Carver & Co, vs leurs créanciers—Ordre sur la pétition pour l'élection d'un syndic—Qu'une réunion des créanciers des insolvables soit convoquée et tenue pardevant John J. Ward, notaire, MARDI, 4 novembre 1890, à 11 heures A. M., pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires. La dite réunion devant être convoquée et tenue dans la manière et la forme et après les délais légaux et les avis requis par la loi.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1890.

Signé, N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme
WM. E. B. SCOTT, Député Greffier.
4 oct—4 19—nov 4

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,058 — Division E.— Mandeville & Wilson vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires la raison sociale de Mandeville & Wilson, composée de Charles Mandeville, décédé, et Mme Maria Wilson, femme de James Wilson, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. M. Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le MERCREDI, 5me jour de novembre 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits débiteurs pétitionnaires soient suspendues, et que A. L. Tissot, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1890.

Signé, F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent sur un congé.

Pour copie conforme:
W. E. B. SCOTT, Député Greffier.
5 oct—5 20—5 nov

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 5 NOVEMBRE—CLASSE No 360
Tirage de 4 heures P. M.

61	58	64	56	49	21	13	23	49	4	8	24	20	36

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 5 novembre 1890—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plus de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs:

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 11 NOV. 1890.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS :

1	Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1	Lot de ..	100,000, ...	100,000
1	Lot de ..	50,000, ...	50,000
1	Lot de ..	25,000, ...	25,000
2	Lots de..	10,000, ...	20,000
5	Lots de..	5,000, ...	25,000
25	Lots de..	1,000, ...	25,000
100	Lots de..	500	50,000
200	Lots de..	300, ...	60,000
500	Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de...$500, soit......		$50,000
100 Lots de...$300, ...		30,000
100 Lots de...$200, ...		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET.

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet. S'adresser à l'agent de la localité où l'on est.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES.

Adressez à M. A. DAUPHIN, Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les tickets. Après le tirage, la liste officielle des lots gagnants peut être obtenue des agents locaux par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
No 7 Cin'ti Ex. 7:45 am	No 2 Cin'ti Ex.. 5:00 pm
No 3 Vic'g Ex. 6:00 pm	No 4 Vic'g Ex.. 8:00 am
No 5 Baton Rouge Acc'm ...... 10:10 am	No 6 Baton Rouge Acc'm ...... 3:50 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE

No 3 Fast Mail. 7:00 am	No 4 Fast Ex... 8:15 am
No 7 Coast Acc. 9:05 am	No 6 Lim. Ex.. 3:15 pm
No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 8 Coast Acc. 3:40 pm
No 5 Fast Ex. 7:20 pm	No 2 Fast Mail 8:00 pm
Excursion dimanche........ 9:45 pm	Excursion dimanche.......... 7:45 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen.. 10:30 pm	No 2 Passen... 9:15 am
No 3 C & N Olim 7:30 am	No 4 Chic Lim 8:00 pm
No 5 Accom'n, 8:55 am	No 6 Accom'n 5:00 pm
No 41 N. O. and Chic. Fast Mail....9:00 am	No 42 N. O. and Chic. Fast Mail.......7:00 pm

TEXAS AND PACIFIC

No 53 California Express......7:00 pm	No 51 California Express.......8:00 am
No 54 RR loc...10:25am	No 53 RR loc...3:50pm

MORGAN LINE.

No 19.........8:10 am	No 20.........4:00 pm
No 17, local...7:50 pm	No 18, local...7:20 am

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 11:25 am	No 6 Fastline. 8:45 am
No 5 Fast line. 7:00 am	No 2 Limited... 4:00 pm

MOBILE AND OHIO RAILROAD — VIA MERIDIAN.

No 5 Fast line. 7:00 am	No 2 Limited... 4:00 pm

EAST LOUISIANA RAILROAD, —ABITA SPRINGS AND COVINGTON.

Dimanche et mercredi.

No 9..........7:15 pm	No 10..........8:10 am

Tous les jours, le dimanche excepté.

No 7..........8:30 am	No 8..........4:10 pm

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.

Pte la Hache...9:00 am	Shell Beach...10:00 am
..........4:50 pm	Pte la Hache..7:00 am
Shell Beach....2:30 pm	.. .. ..5:00 pm

Dimanche.

Shell Beach and Pointe-la-Hache. 10:10 am 8:10 pm	Shell Beach and Pointe-la-Hache. 6:00 am 4:00 pm

KENNESAW AND SHENANDOAH VALLEY ROUTES—EAST TENNESSEE, VIRGINIA AND GEORGIA RAILROAD.

No 1 Lim. Ex. 2:15 pm	No 2 Lim Ex. 8:00 pm
No 3 Fast Mail. 7.00 am	No 4 Fast Mail 8:15 am

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE.

Algiers........9:00 am	Algiers........4:00 pm
Scoela.........6:50 pm	Scoela.........6:10 am

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

JEUDI, 6 NOVEMBRE 1890.

Bayou Goula—BELLE OF THE COAST, 12 m
Bayou Lafourche—WHISPER, à 5 P M
Bayou Lafourche—E. W. COLE, à 5 P M
Donaldsonville—W. H. CHERRY, à 5 P M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bayou Sara—GRAND REPUBLIC, à 5 P M
Cincinnati—NEW MARY HOUSTON, à 5 P M

VENDREDI, 7 NOVEMBRE 1890.

Hermitage Landing—MARY Z COMEAUX 12 M
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 12 M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 11 A M
Sport Plantation—MABEL COMEAUX, à 7 A M

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 5 NOVEMBRE 1890.

EXPEDIES EN DOUANE.

Steamship (esp) Puertoriqueno Martorell, Hambourg via Norfolk. Vie
Steamship (ang) Florence, Tillar, Havre.
Steamship (suéd) Hispania, Claes, Port Limon.

ARRIVES

Steamship (am) Stillwater, McFarlane, Puerto Cortes, via Livingston et Belize.

BATEAUX A VAPEUR

Alvin, Carrick, Bas du fleuve.
Neptune, Kouns, Bas du Fleuve.
Grover Cleveland, Bolton, Bas du Fleuve.
Joe Webre, Hotard, Bayou Barataria.
Mary Z Comeaux, Comeaux, Hermitage.
G W Sentell, Reynaud, Babins Land'g.
New Mary Houston, Kates, Cincinnati.

EXPORTATIONS.

HAMBOURG, VIA NORFOLK, VIE—par steamship Puerto Riqueno 2945 balles coton 17,124 sacs farine graine coton 2400 douves.
HAVRE—par steamship Florence—6709 balles coton

IMPORTATIONS.

PUERTO CORTEZ, VIA LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship Stillwater 15 300 régimes figues bananes, 17 600 bananes 20,000 cocos 1 boite cire $6 666 en sols.
PORT LIMON—par steamship Hispania—15,106 régimes figues bananes.

Arrivages de produits.

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—359 barils sucre 81 barils riz 112 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—434 barils sucre et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Grover Cleveland Fret assorti.
BAYOU BARATARIA—par steamer Joe Webre—633 sacs riz brut et fret assorti.
HERMITAGE LANDING — par steamer Mary Z Comeaux—73 boucauts sucre 625 barils sucre 595 barils melasse 4 sacs coton en graine et fret assorti.
BABIN'S LANDG—par steamer Geo W Sentell—32 boucauts sucre 479 barils sucre 118 barils melasse et fret assorti.
CINCINNATI—par steamer New Mary Houston—101 balles coton et fret assorti.

Par les chemins de fer.

NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD—506 sacs riz brut 53 barils sucre et fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC RR COMPANY 1908 balles coton 244 blocs coton 24 boucauts sucre 5300 barils sucre 383 barils melasse 1 sacs riz 1191 sacs riz brut 891 barils vin 3 demi barils vin 1 barillet eau de vie et fret assorti....Cargaison du steamship Morgan, de Brazos Santiago—440 sac, coton en graine.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—4221 balles coton 4 wagons graine coton 344 sacs farine graine coton 165 sacs tourteaux 382 sacs riz brut 53 barils melasse et fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2441 balles coton 1 wagon graine coton 3 wagons sucre 2 wagons melasse et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—4038 balles coton et fret assorti.
LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—689 balles coton et fret assorti.
N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—1833 balles coton et fret assorti.

Par le Télégraphe.

New York, 5 novembre 1890.

A A. Moulton et Co
Le steamship Hudson, capitaine Frank Kemble, est arrivé hier après-midi.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Barque Wandering Jew, Little.......parti 11 oct
Steamship Seneca, Stevens .... parti 1er nov
Steamship El Dorado, Byrne........parti 1er nov
Steamship Chalmette, Perocy.........parti 4 nov

BALTIMORE

Steamship Viceroy, Dale.......... expédié 27 oct

HYANNIS, MASS.

Goélette Nettie M Rogers, ...partie 17 oct

PHILADELPHIE.

Goélette Susie M Plummer, Creighton....
.............................expédiée 18 oct

MONTREAL.

Steamship Gordon Castle, Halliday. parti 25 oct

LIVERPOOL.

Steamship Cuban, Anson.............parti 11 sept
Steamship Bernard Hall, Wrake......parti 25 sept
Steamship Californian, Pickthall........parti 9 oct
Steamship Mariner, Foster..............parti 15 sept
Steamship Andean, Daniel...............parti 4 oct
Steamship Governor, Reynolds..........parti 9 oct
Steamship Wm Cliff, Winder............parti 11 oct
Steamship Professor, Keller............parti 16 oct
Steamship Author, Owen...............parti 18 oct
Steamship Statesman, Jones.............parti 24 oct
Steamship Asiatic Prince, Evans.en char 15 oct
Steamship Scholar, ——..............parti 1er nov
Steamship Australian, Peters...........parti 25 oct
Steamship Darien, Wallace ....parti 23 oct

MIDDLESBOROUGH.

Steamship Congo, ...parti 11 oct

LONDRES

Steamship Moorish Prince, ——.....parti 11 oct

HULL, ANG.

Steamship Straits of Gibraltar, Coul.parti 15 oct

SHIELDS. ANG.

Brick Lurline, Ryder.....................parti 3 oct
Steamship Coundy, ——...............parti 23 oct

BARROW.

Steamship Jessmore, Shaw..............parti 16 oct

ANVERS

Steamship Alford, ——..................parti 28 oct
Steamship Chalydra, Chator............parti 29 oct

BORDEAUX.

Steamship Bordeaux, Guadillon........parti 3 nov

MARSEILLE.

Barque Teresina, Umapi...............partie 7 oct
Barque Giulio e Clemenza.............partie 21 oct

BREME

Barque Auguste, Witte................parti 17 sept
Steamship Chelydra, Chator.............parti 18 oct
Navire Stephan, ——....................parti 1er nov

GENES.

Barque Giuseppe S., Massa..........partie 25 sept

CADIX.

Brick Martino Cilento, Bianchi.......parti 11 oct

LAS PALMAS

Steamship Scots Greys, Johnson......parti 21 oct

RIO DE JANEIRO.

Steamship Angelesa, Bain...............parti 9 sept
Navire John Bunyan, Sorensen...expédié 1er oct

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Avonmore	Liverpool	1er dist. 21
Alcedene	Russie	rue 5e
Architect	Liverpool	Pto Tler
Bellanoch	Liverpool	1er dist. 19
Buenaventura	Liverpool	1er dist. 27
Caribbean	Liverpool	1er dist. 37
Cristobal Colon	Barcelone	4e dist. 41
Carlisle	Havre	1er dist. 13
County of York	Brême	Gretna
City of Manchester	Gênes	rue 4e
City of Lincoln	Brême	4e dist. 43
Camilla	Continent	4e dist. 47
Clinton	En réparation	Alger
Carolina	Liverpool	3e dist. 27
Dora	Brême	rue 1re
Elysia	Anvers	rue 5e
Estella	Gênes	Gretna
Excelsior	New York	Alger
Elsie	Brême	4e dist. 45
Emiliano	Liverpool	1er dist. 27
Federico	Liverpool	1er dist. 17
Foxhall	Port Limon	1er dist. 15
Federation	Brême	4e dist. 48
Florence	Havre	rue 5e
Havre	Havre	4e dist. 40
Hutchinson	Havane	Alger
Hispania	Port Limon	1er dist. 15
Indr	Havre	1er dist. 26
Jos. Oteri, Jr	Truxillo	Alger
Kate	Brême	rue 6e
Knight of St-George	Liverpool	4e dist. 45
Kings Gross	Havre	rue 1re
Lizzucraere	Gênes	3e dist. 23
Monarch	Dunkerque	4e dist. 42
Nantes	Havre	4e dist. 40
Nymphaea	Gênes	3e dist. 19
Professor Morse	Utilla	1er dist. 15
Paris	Havre	4e dist. 41
Puerto Riqueno	Hambourg	rue 6e
Pascal	Liverpool	1er dist. 19
Topaze	Dunkerque	4e dist. 43
Whitney	Laid up	Alger

CHARTE.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

ETAT DE LA LOUISIANE,—PAROISSE D'ORLEANS.

Ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT SU que ce huitième jour de mai en l'an de grace mil huit-cent quatre-vingt dix, et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, le cent quatorzième, devant moi, JOSEPH DENEY TAYLOR, notaire en et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en la présence des témoins ci-nommés et soussignés, personnellement ont comparu les personnes dont les noms sont ici attachés, et ont déclaré que, se prévalant des droits et privilèges octroyés et renfermés dans les statuts de l'Etat de la Louisiane, ils ont contracté et se sont engagés et par les présentes, contractent et s'engagent mutuellement et ceux qu'ils représentent et toutes les personnes qui dans l'avenir deviendront leurs associés, à former et constituer une corporation et corps politique en droit, dans le but et conformément aux articles, et stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue sous le nom de "New Orleans Brewing Association" et son domicile sera en la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane; et le président du Conseil d'Administration, ou en son absence, le secrétaire, sera la personne à laquelle seront adressées toutes citations ou tous documents légaux. Ladite corporation existera, aura et jouira de la succession sous son nom d'incorporation ci-dessus pour la pleine période de quatre-vingt-quinze années, à partir de cette date et aura pouvoir et autorité de contracter, poursuivre et être poursuivi en son nom d'incorporation; de faire usage d'un sceau d'incorporation avec le devise qui sera ultérieurement choisie, sceau qui pourra être changé comme on le jugera convenable; d'édicter et d'établir tels règlements qui conviendront pour l'administration des affaires de la dite corporation lesquels pourront être changés, altérés ou amendés au gré de la corporation; de posséder, recevoir, acheter et transférer aussi bien que d'hypothéquer sous son nom d'incorporation de la propriété—mobilière et immobilière; et d'ériger toutes les bâtisses, toutes les machines et tous accessoires nécessaires pour mener à bien les objets et fins de la corporation

ARTICLE II.

Les objets et fins pour lesquels est fondée cette corporation sont déclarés être d'acheter un terrain ou un bâtiment en cet Etat et ailleurs, d'y construire, maintenir et d'ériger une ou des brasseries, ou d'acheter une brasserie ou des brasseries déjà en opération et de fabriquer du lager beer et autres liqueurs de drèche et de vendre tous les produits de cette ou ces brasseries.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est ici fixé à la somme de un million, cinq cent mille (1,500,000) dollars, divisés en on représentés par quinze mille actions de la valeur au pair de cent (100) dollars chacune qui seront payées comptant au moment même de leur souscription ou de la façon ou aux dates que le conseil d'administration pourra bien fixer. Et dès que cinq cent mille (500 000) dollars du fonds capital de cette corporation auront été souscrits, cette charte prendra effet et les opérations actives de cette corporation commenceront.

Aucun souscripteur ne sera jamais tenu responsable des contrats ou des erreurs de cette corporation pour une somme plus élevée que le reliquat non payé qui pourra être dû sur les actions auxquelles il aura souscrites. Pas plus qu'une simple informalité dans l'organisation n'aura pour effet d'invalider cet acte d'incorporation ou d'exposer aucun souscripteur à aucune obligation au delà de la somme du reliquat dû s'il y en a sur leurs souscriptions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés et toutes ses affaires conduites par un conseil d'administration qui sera composé de sept actionnaires, une majorité desquels formera un quorum pour expédier les affaires et chacun de ces actionnaires aura en son propre droit au moins dix actions du fonds-capital de cette corporation.

Le second mardi de mai A. D. 1892, et le second mardi de mai de chaque année suivante, une élection de sept directeurs aura lieu par ballottage au bureau de la corporation en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures A. M., et 2 P. M., élection dont avis au moins dix jours au préalable sera publié dans au moins un journal de la ville de la Nouvelle-Orléans; et chaque actionnaire aura le droit, à toutes les élections, soit en personne ou par procuration, à un vote pour chaque action du fonds capital qu'il pourra avoir, mais ne pourra pas voter avec les actions qui lui auront été transférées dans les dix jours qui précéderont l'élection.

La majorité des votes donnés, un vote par action sur laquelle il sera voté, sera requise pour qu'il y ait élection.

Chaque Conseil d'administration commencera son mandat le 3me mardi de mai suivant son élection; et, à sa dernière réunion, élira de son sein un président et un vice président; et de même qu'un secrétaire; ce premier pourra être ou ne pas être actionnaire, et tels autres officiers subordonnés ou employés que pourront exiger les circonstances; et le Conseil d'administration fixera leurs traitements respectifs et définira leurs devoirs.

Si l'un quelconque des directeurs de cette corporation cesse d'être actionnaire durant son mandat, le Conseil d'administration déclarera vacante sa place, et en cas d'une vacance dans le Conseil d'administration causée par la mort, la démission ou une autre cause, le Conseil dans les dix jours qui suivront la création de cette vacance, remplira celle-ci en élisant de parmi les actionnaires un de ceux qui auront qualité.

Le vice président exercera les pouvoirs du président dans le cas où ce dernier sera dans l'impossibilité d'agir; et en cas de sa mort, de sa démission, le vice-président deviendra président jusqu'à ce que le président soit élu; élection qui se fera par le Conseil d'administration sitôt que la vacance dans le Conseil se sera produite par la mort ou la démission du président, conformément aux règlements.

ARTICLE V.

Cet acte d'incorporation peut être changé, modifié ou altéré, ou cette corporation peut être dissoute, avec le consentement des deux tiers des actions représentées et votant et une majorité en montant du tout le fonds capital de la compagnie à un meeting général spécial des actionnaires de cette corporation convoqué dans ce but, et après que trente jours d'avis dudit meeting auront été donnés par une annonce dans au moins un journal quotidien publié dans la ville de la Nouvelle-Orléans. Les changements qui pourront être faits relativement au fonds capital exigeront, en outre de l'avis ci-dessus, quarante jours d'avis précédant celui-ci, et adressé par écrit par voie de la poste à chaque actionnaire.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier conseil de Direction, elles sont munies de tous les droits et pouvoirs y appartenant et autorisées à exercer en général telles actes non prévus spécialement dans la présente charte qui seront nécessaires pour réaliser le but et les desseins de cette corporation. Peter Blaise, Philip W. Dielmann, Théodore Brummer, Henry Lochte, John Langles, Albert P. Noll, et G. Faehnle, avec Peter Blaise comme président, Philip W. Dielmann comme vice président, et Ernest Pragst comme secrétaire, et les dits directeurs et officiers exerceront leurs fonctions respectives jusqu'au troisième mardi de mai 1892, ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus et qualifiés

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale se terminera le 30 avril de chaque année.

Un exposé des affaires de la Corporation sera préparé et une copie remise à chaque actionnaire qui exprimera le désir de l'avoir à chaque réunion annuelle pour l'élection de directeurs, indiquant en détail le montant des propriétés et de l'actif de la Corporation, avec leur valeur; l'exposé indiquera aussi le passif et renfermera telles autres informations qui seront nécessaires pour donner une idée exacte et précise des affaires et de la situation de la Corporation. Cet exposé sera fait sous serment par le président et le secrétaire de la Corporation.

ARTICLE VIII.

Quand cette corporation sera dissoute, soit par l'expiration de sa charte, soit pour tout autre motif, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, lesquels seront élus au scrutin à un meeting des actionnaires convoqué expressément dans ce but après trente jours d'avis inséré quotidiennement dans deux journaux publiés dans la ville de la Nlle-Orléans. Ces commissaires, une fois élus, fourniront une bonne et solvable caution et resteront en fonctions jusqu'au règlement final et à la liquidation des affaires. Une pluralité de tous les suffrages reçus à cette élection suffira pour élire les dits commissaires. Dans le cas de démission ou de mort d'un des commissaires ou de plusieurs d'entre eux, la vacance sera remplie de la manière déjà fixée pour l'élection des commissaires, avec cette seule exception qu'il sera donné cinq jours d'avis au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Tout membre du Conseil de Direction de cette Corporation aura le droit de désigner un actionnaire quelconque ayant les qualités nécessaires pour le représenter comme directeur et agir à sa place aux meetings du Conseil de Direction, pendant son absence de la ville; cette désignation sera faite par écrit et sera inscrite au procès-verbal de la Corporation. Ce remplaçant, une fois désigné, exercera tous les pouvoirs et tous les privilèges du directeur absent, tant que durera l'absence de ce dernier.

Fait à mon bureau, en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, mois et an ci-dessus mentionnés, en présence de Ernest Pragst et de Charles G. Rebentisch, témoins d'âge légal, résidant en cette paroisse, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire, après avoir lu le tout.

Original signé:	
PETER BLAISE,	PH. W. DIELMANN,
H. LOCTE,	J. LANGLES,
THEO. BRUMMER,	ALBERT P. NOLL,
GEO. FAEHNLE,	ERNEST PRAGST,
	C. G. REBENTISCH,

J. D. TAYLOR, Notaire Public.

Je, soussigné, conservateur des hypothèques, pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par les présentes que l'acte d'incorporation ci-dessus de "THE NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," a été ce jour dûment enregistré en mon bureau, dans le livre 395, page 595.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

{SCEAU} Signé: GEO GUINAULT, Conservateur des Hypothèques.

Je, Joseph Dewey Taylor, notaire, en la paroisse d'Orléans certifie par les présentes que l'acte ci-dessus est une copie vraie et exacte de l'original de l'acte d'incorporation de la "NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION," ainsi que le certificat du conservateur des hypothèques pour la paroisse d'Orléans, qui y est attaché et enregistré dans mes archives de notaire.

Nouvelle-Orléans, 8 mai 1890.

(Signé) J. D. TAYLOR, Notaire.
11 mai—11 19 26—4 10 juin

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months $1.50; three months, [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Margaret Welch Ford et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,869 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Pierre et Bourgogne, mesurant, au pied américain, trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de soixante-trois pieds sept pouces et quatre lignes sur le côté le plus près de la rue Bourgogne, vingt cinq pieds quatre pouces de largeur dans le fond, trente trois pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre côté commençant à la rue Toulouse, puis se rétrécissant de quatre pieds, sept pouces et une ligne, puis une autre profondeur de dix-sept pieds, quatre pouces et quatre lignes sur une ligne oblique et puis sur une ligne droite treize pieds et une ligne, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec cent deux actions du fonds capital de la Banque des Citoyens, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme de quatre vingt dix dollars avec intérêt à 10 pour cent par an du 1er novembre 1884 et en plus la somme de dix huit cent trente-six dollars avec intérêt à 8 pour cent par an sur $204 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $204 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

L'acquéreur, en outre assumera le reste de la dite dette hypothécaire qui n'est pas encore due, mais dont paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir: La somme de sept mille trois cent quarante dollars; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste s'il en est du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 20 27—3 10 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mme Elisabeth J. Schmitz et mis.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,071. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville; le dit terrain est désigné par le No 53 sur un plan dressé par Jos Pilié, ancien voyer, le 17 février 1823, et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, le dit terrain est situé entre la rue Ste Marie (ci devant chemin Ste Marie) et rue St André (ci devant chemin St André) et mesure soixante-un pieds de façade rue Rousseau (anciennement rue St Amand), cent pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 52, cent neuf pieds de profondeur sur la ligne le séparant du terrain No 54, et soixante pieds de largeur à l'arrière, le tout plus ou moins

Ensemble avec quatre vingt sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et garanties sur la dite propriété.

Saisi dans la susdite affaire

Conditions: Comptant, une somme couvrant la réclamation de la demanderesse soit $64 montant du prêt par an 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1883 et une autre somme de $1566 dollars, montant des contributions sur les dites actions de stock, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1881 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174, de cette somme à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1884 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1888 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $174 de cette somme du 1er décembre 1889, et les frais de procédure et de vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothécaire dette non encore due mais sujette à être demandée selon la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir, la somme de $6,264, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane selon sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 oct—20 27—3 10 17 22 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Citizens Bank of Louisiana vs. Jacob F. Zinser

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,810—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 15 novembre 1890 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Amour, maintenant Rampart, Craps, maintenant Bourgogne, Poets et Espagne et mesurant trente trois pieds un pouce quatre lignes de face à la rue Craps, avec une profondeur de cent deux pieds sur le côté le plus près de la rue Espagne, cent dix pieds sur le côté le plus près de la rue Poets, et trente et un pieds un pouce et quatre lignes, plus ou moins, de largeur dans le fond, le tout au pied américain.

Ensemble avec 40 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant à la somme de $232 le montant du prêt sur les actions, avec 10 0/0 d'intérêt à partir du 1er avril 1881, et une autre somme de $720, le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital, avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1883 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1885 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $80 à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et de l'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué qui n'est pas encore due, mais peut être demandé conformément à la charte et les lois de la Banque, à savoir: la somme de deux mille huit cent vingt dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens conformément à leur charte et lois et le reste s'il y a du prix de l'adjudication comptant

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 oct— 14 21 28—nov 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété foncière et de compteurs ouverts.

Frank Fischinger vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,509. — En vertu d'un ordre de vente daté le 2 octobre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890 à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1º Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et appartenant situé dans le 1er district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Magazine, Constance (anciennement Foucher) et Delord, désigné comme lot No deux sur un plan dressé par MM. Geroux et Castaing à la date du 23 avril 1851 et mesurant dix neuf pieds six pouces et trois lignes de face à la rue des Magasins sur cent trente pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles, étant borné dans le fond par une allée de cinq pieds cinq pouces de largeur pour l'usage commun dudit lot et autres qui la bordent. Acquis par achat pardevant Hero, Jr., notaire, le 13 juin 1882. Enregistré au bureau des Aliénations, livre 116 folio 343.

Termes et conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans en billets portant huit pour cent d'intérêt par an avec les clauses de garantie usuelles etc.

2º Aussi un lot de comptes ouverts, etc., d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
7 oct—7 14 21 28—nov 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée de valeur connue comme le No 403 rue Dryades entre Thalie et Melpomène, (la rue à l'arrière étant Rampart.)

Michael Hackett vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 30,275.— En vertu d'un jugement et d'un ordre de vente rendu le 7 octobre 1890 et signé le 13 octobre 1890, à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Rampart, Thalie et Melpomène, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Dryades, sur environ quarante vingt seize pieds de profondeur, et formant la partie la plus rapprochée de la rue Thalie, de cette plus grande portion de terre, mesurant environ quarante cinq pieds de face à la dite rue Dryades, sur la profondeur de cent quatre-vingt seize pieds de la dite [illegible] portion de terre forme une portion [illegible] primitif, Nos 1 et 2, l'îlet [illegible] un plan de A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1819 et déposé [illegible] Jules Mossy, ex-notaire en cette ville.

Ensemble [illegible] toutes les bâtisses (connues comme [illegible] rue Dryades) et les améliorations [illegible], droits, voies et avantages y [illegible] la même propriété acquise par [illegible], par achat de la succession de W. J. [illegible] acte passé pardevant [illegible], notaire, le 15 mai 1882.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 oct—[illegible] 10 17 24 29

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété dans la ville de Slidell.

Succession de G. B. Sharbaro.—No 27,114.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 8 novembre 1890, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 2 octobre 1890—

Un certain îlet de terre situé dans la continuation de la ville de Slidell, paroisse St-Tammany, conformément à un plan croquis et arpentage de J. J. Brakefield, de cette paroisse, désigné comme l'îlet No 25, comprenant 14 lots, lequel îlet est borné au Nord par la rue Robert, au Sud par Brakefield, à l'Est par le Vineland Agricultural Co, et à l'Ouest par la rue Troisième. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant P. A. Conand, notaire.

4oct—4 11 18 25—1 8 nov.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains de choix pour bâtir dans le Quatrième District,

Près du Clay Square, Rue Troisième.

Succession de Walter Bailey et de M. Adèle Patrick, son épouse, décédés.

No 30,678—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 184 rue de la Commune, SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 21 octobre 1890, Dossier No 30,678, pour le compte des successions ci-dessus, il sera vendu—

Deux lots de terre désirables avec tous les droits, voies, privilèges et dépendances leur appartenant ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans la partie jadis maintenant connue comme le faubourg Livaudais, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Quatrième, Constance (anciennement Live Oak) et Laurel, désignés comme lots Nos 3 et 4, sur un plan fait par H. Moellhausen, architecte et ingénieur civil, en date du 27 novembre 1846 déposé pour référence en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, et se touchant, les dits lots mesurent chacun 29 pieds de face à la rue Troisième sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout au pied américain

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 1 et 2 ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an assurance, honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent seront requis au moment de l'adjudication

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par devant Walter D. Denégre, notaire.

28 oct—23 29—1 8 15 22 nov

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de résidence de valeur formant le coin des rues Jackson et Camp, (les autres rues étant Magazine et Philip.

Thomas L. Bayne vs succession W. E. Ward.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans —No 31,006—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, de la propriété ci dessous décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui leur appartiennent ou qui en quelque sorte en dépendent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Jackson, Camp et Philip, et désignés comme lots Nos dix neuf, vingt et vingt-un, sur un plan fait par C. A. Hedin voyer, en date du 15 avril 1848, et déposé pour référence à l'étude de J. R. Beard, alors notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent comme suit: Le lot numéro dix-neuf forme le coin des rues Jackson et Camp et mesure trente deux pieds cinq pouces trois quarts de face à la rue Jackson sur cent vingt huit pieds dix pouces et trois lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles, et les lots numéros vingt et vingt-un mesurent chacun trente deux pieds cinq pouces et trois quarts de ligne de face à la rue Jackson sur cent vingt-huit pieds dix pouces et trois lignes et demie de profondeur entre lignes parallèles

Etant la même propriété acquise par feu W. E. Ward par achat de Edward L. Hackett, par acte fait pardevant Andrew Hero Jr., notaire le 2 février 1884 C O B Livre 120 fol 340.

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 oct—8 15 22 29—nov 5 8

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Nouvelle
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H and L Co. No 1, Jackson
17 Constance et Première.
18 Magazine et St André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Hennessan et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Chippewa et St Jaques.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annunciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles
42 Marché Dryades, Melpomène
43 Franklin et Erato
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Frera.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 15, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Frera.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du T & N. R. R
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas
81 Canal et Camp
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 18 rue Perdido.
84 Carondelet et Commune
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 2 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern. Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poets et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne
416 St-Antoine et Claiborne
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 2 rue Dauphine
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, [illegible]
615 [illegible]

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANCAISE.

Bureau, 185 rue de Chartres, coin Orléans, Lne. 6nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mulets, cheval, charrettes et une grande quantité de coquilles d'huîtres.

Succession de Sam'l Burchfield.

No 30,467—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI, 15 novembre 1890, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 4 1/2 rue Nord Galvez, près Canal, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

4 mulets, 1 cheval et 5 charrettes; aussi, une grande quantité de coquilles d'huître, maintenant déposées dans le terrain attenant à l'encoignure de la rue Canal et de l'avenue Hagan.

Conditions—Comptant sur les lieux.

11oct—11 18 25 nov 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Boulangerie établie et placement productif.

No 395 rue Terpsichore près Franklin.

Successions de John Wallace et de Ann O'Brien, sa femme—(Consolidées).

No 30,356—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera positivement vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division — pour la paroisse d'Orléans, daté 6 octobre 1890 et rendu dans les susdites successions—

Le beau cottage en bois, résidence et boulangerie, avec arrière bâtisse à deux étages, No 395 rue Terpsichore, entre Franklin et Liberté (îlet borné par la rue Melpomène, Premier District), mesurant 31 pieds de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 96 pieds entre lignes parallèles. La résidence contient quatre chambres et galerie de côté, avec grands fours à cuire sous le toit à l'arrière, distribuée en magasin, chambre à coucher atelier de travail etc. L'arrière-bâtisse à deux étages a une grande écurie pour cheval et wagon et deux belles chambres plâtrées au-dessus, deux citernes, cour de côté et entrée couverte. Pleinement équipé pour la direction d'affaires de boulangerie profitables. Cette propriété est bien adaptée pour le commerce ou pour y accoutumer un placement productif.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant ——, aux frais de l'acquéreur. 11 oct—11 18 25—1 8 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison Cottage Attrayante,

Avec terrains bien cultivés, coin des rues Chestnut et Constantinople.

Succession de E. Camille Mire.

No 30,856—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—SAMEDI 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 24 octobre, 1890, et rendu dans la succession ci dessus intitulée

L'attrayant cottage double, en bois, recouvert en ardoises, No 125 rue Chestnut coin Constantinople dans le carré d'îlet autrement borné par les rues Coliseé et Austerlitz Sixième District ayant galerie, salon, salle à manger et chambres à coucher octogones cuisine, bâtisses dans la cour, citerne etc. Les terrains comprennent trois lots désignés par les Nos 11, 12 et 13, et mesurent chacun 30 pieds de façade rue Chestnut, sur 127 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Chestnut et Constantinople. La résidence est isolée de tous côtés, et les terrains sont embellis par une grande variété d'arbres fruitiers et à ombrage, rosiers de choix, fleurs et plantes diverses. Situé dans une section de la ville où s'élèvent constamment de nouvelles et modernes résidences, on ne peut faire l'acquisition d'une demeure plus éligible à plus désirable. Lignes de chemins de fer urbains, marchés et églises à proximité.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur portant intérêt de 7 pour cent par an, ainsi que toutes les clauses usuelles de garantie, un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera requis pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE A ALGER.

Succession de Frank Silva—No 15 459.

—ET—

Succession de Mme Marie Silva—No 31 053.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 6 décembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu de deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 29 octobre 1890, et rendu dans les successions ci dessus mentionnées, la propriété ci après décrite savoir.

La maison en bois double cottage No 76 rue Vallette, contenant plusieurs appartements sur un certain lot de terre à Belleville, dans le Cinquième District de cette ville, désigné par le lot No 18 du carré d'îlet No 40, qui est borné par les rues Vallette, Chestnut, Aux et Elias, le dit lot mesure, d'après un plan de L. H. Pilié voyer, daté le 18 décembre 1856, 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles

Conditions—Comptant—Dix pour cent comptant de l'acquéreur, prix requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC.

Vins, Liqueurs, Groceries, Cigares, Tabacs.

UNE CHANCE RARE POUR LES

Marchands en gros et en detail et spéculateurs.

Pour achalander leur stock aux

PLUS BAS PRIX.

Mandeville & Wilson vs leurs créanciers.

No 31,058—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—JEUDI, 6 novembre 1890 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "E" daté le 21 octobre 1890 et rendu dans l'affaire ci-dessus, au local Nos 1, et 19 rue South Peters, entre Commune et Gravier,

Le stock énorme et choisi de marchandises comprenant

Vins—Liqueurs—Cigars, Tabacs—Groceries de fantaisie et pour familles—Café—Articles en bois et en osier. Meubles pour café—Caisses à empaqueter—Barils—Large gaz engine—Belting and shafting—Molasses mixers—Balances—Fairbank—Meubles du bureau—Installations

Trois grands coffres forts et tout ce qui est nécessaire pour conduire une Grocerie en gros de première classe. On trouvera une liste détaillée dans l'inventaire enregistré au bureau des encanteurs

Le stock sera vendu par lots pour la commodité du commerce.

Conditions—Comptant avant livraison.

24 oct—23 28—nov 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE

Magasin et résidence en briques à deux étages, coin N.-W. des rues Tremé et Conti.

Résidence-cottage double en bois, Nos 252 et 254 rue Dumaine, entre Villeré et Robertson.

Résidence-cottage double en bois, Nos 342 et 344 rue Quartier, entre Prieur et Johnson.

Succession de Henri Larquié.

No 30,780—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, SAMEDI, 29 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 29 octobre 1890 et d'un ordre supplémentaire daté du 25 octobre 1890 et rendu dans la susdite succession, les propriétés ci après décrites, savoir:

1º Le magasin en briques solidement bâti à deux étages, corridors et résidence, coin N. W. des rues Tremé et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Conti et St Louis.

Le terrain est une certaine portion formant une partie d'un grand lot désigné par le No 24 sur un plan de H. B. Cenas ancien notaire en cette ville; le dit lot mesure 21 pieds et 3 pouces de face à la rue Conti sur une profondeur et façade à la rue Tremé de 97 pieds et 8 pouces, plus ou moins. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comme il est dit plus haut. A moitié chemin entre la rue du Canal et le Vieux Bassin, près de la rue Remparts, cette propriété peut être facilement arrangée pour rapporter un bon revenu.

2º Un cottage résidence en bois à deux corps de logis, avec un étage et mansarde, Nos 252 et 254 rue Dumaine, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Ste Anne, Villeré et Robertson. Le terrain est désigné par le No 5 d'après un plan de L. H. Pilié, daté le 6 mars 1848 et mesure 37 pieds 11 pouces de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 95 pieds sur la ligne du côté de la rue Villeré et 40 pieds 6 pouces sur une première ligne qui le sépare du lot No 6; au bout de la dite ligne le terrain se rétrécit de 3 pieds et 5 lignes et mesure sur une seconde profondeur 24 pieds 6 pouces et 34 pieds 6 pouces sur la ligne du fond; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ayant 3 chambres et 1 cabinet, cuve sur chaque côté, une grande allée en côté, etc. Cette propriété est bien louée et est à proximité de plusieurs chemins de fer, marché etc.

3º Le cottage-résidence en bois à deux corps de logis avec un étage et mansarde, Nos 342 et 344 rue Quartier, ayant 8 chambres, cuve, hydrant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Johnson et Prieur; le terrain mesure 30 pieds de face à la rue Quartier sur une profondeur de 100 pieds. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété est à un îlet de la rue Esplanade et est bien louée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant du prix de l'enchère seront requis au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Octave Morel, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 oct—26 —1 8 15 22 29 nov

TOMBES A VENDRE

Cimetière St-Louis, rue Esplanade,

A un prix très raisonnable.

N'ayant autorisé personne pour la vente et prix, s'adresser directement au soussigné, (Cement Work) 19 Esplanade.

17sept—3m A. CHEVALIER.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété commerciale de valeur dans la portion commerciale de la ville, Nos 106 et 108 rue St Charles entre l'Allée Commerciale et Poydras.

Aussi, propriété de valeur dans la paroisse Catahoula.

Aussi un lot de comptes ouverts, réclamations, billets, etc.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de E. W. Troegel vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E—No 30 851.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Charles D. Stuart, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—Le SAMEDI, 8 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant en congé, je procéderai à la vente à l'enchère publique de la propriété ci après décrite, à savoir—

1º Deux (2) terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie, situés dans le Premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Poydras, Camp et l'Allée Commerciale, lesdits terrains sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 23 pieds, 10 pouces et 5 lignes de façade rue St-Charles, entre lignes parallèles et portent les numéros municipaux 106 et 108 de la rue St-Charles. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à quatre étages portant le No 106 de la rue St Charles, et est occupée comme maison de pension et le restaurant Fred's House.

Les améliorations au No 108 de la rue St Charles sont une bâtisse à façade en briques à deux étages, la partie supérieure de laquelle fait partie de la maison de pension au No 106 de la rue St Charles, et dans la partie inférieure est établi un salon de coiffure.

2º La moitié indivise de l'intérêt dans une propriété foncière située dans la paroisse Catahoula en possession d'un insolvable en indivis avec Sam Houston le titre de laquelle est supposé être au nom de Sam Houston.

3º Un lot de comptes courants, réclamations, billets etc., le tout conformément à un tableau enregistré.

Voir le plan à la Bourse.

Conditions. Pour la propriété immobilière un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit ou à un an, au gré de l'acquéreur. La partie à crédit payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date de la vente jusqu'à leur paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue l'acte devant porter toutes les clauses usuelles de sûreté de 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour leur perception et pour garantir le paiement des primes d'assurance et les taxes. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant W. O. Hart notaire aux frais de l'acquéreur.

Conditions pour les effets mobiliers. Cash sur les lieux.

1er oct—1 4 11 18 25—1 8 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division A—No 29 859.

PAR ONORATO & STUART Encanteurs—Charles D. Stuart encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon — SAMEDI 8 novembre 1890 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, maintenant absent en congé, en date du 2 octobre 1890, nous procéderons à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

1º Quatre certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent, les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le lot No 9 formant l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido sur une profondeur, et de face à la rue Miro de 120 pieds entre lignes parallèles

2º Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits voies avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Perdido, Gravier, Johnson, Prieur et Gravier désignés par les Nos 14 et 15. Ces dits lots mesurent comme suit, savoir: Le lot No 15 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier et mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier sur même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 130 pieds et faisant face à la rue Johnson et le No 14 touchant au lot ci dessus mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds

3º Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10 ces quels dits lots mesurent chacun 33 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson

4º Cinq certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies servitudes et dépendances qui y appartiennent situés dans le Premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23. Lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles

5º Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 32 pieds 10 pouces de façade rue Perdido sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6º Trois terrains avec les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, et mesurent comme suit: Le terrain No 16 32 pieds de façade rue Miro sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche audit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles

7º Trois terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains sont contigus comme suit: Les Nos 30 à 32 inclusivement se touchent et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez sur 132 pieds, 4 pouces et 6 lignes de profondeur, le terrain 32 mesure 28 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles. 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour la perception des billets et pour garantir le paiement du capital, de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1890. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, aux frais des acquéreurs.

4 oct—4 11 18 25—1 3 8 nov

PAR SPEAR & ESCOFFIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une résidence en briques à un étage avec mansarde vis-à-vis l'église Ste-Marie.

Nos 283 et 285 rue Chartres entre Ursulines et Hôpital.

Succession d'Irenée L. Soulé.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 3 373.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 22 novembre 1890, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St-Charles dans la rotonde de l'hôtel St-Charles entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1890, pour le compte de la susdite succession la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Chartres, Royale, Ursulines et Hôpital, désigné par la lettre "A." sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 24 mai 1867, et annexé pour référence, à l'inventaire de la succession de Mme Hopkins, pris par E. G. Gottschalk ancien notaire, le 14 juin 1867. Le dit lot mesure au pied américain, 42 pieds 7 pouces 4 lignes de façade rue Chartres, sur une profondeur de 117 pieds 7 pouces 4 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à un étage, avec mansarde, connue par les Nos 283 et 285 rue Chartres, vis-à-vis l'église Ste-Marie, ayant 5 chambres et cabinet au rez-de-chaussée et deux grandes chambres dans la mansarde, cave, une bâtisse en briques à deux étages, ayant six chambres, cour briquetée, eaux, water works, hangar, etc., etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; et le reste, deux billets à l'ordre du dit acquéreur et endossés par lui, chaque billet d'un montant égal, à partir du jour de vente, faits payables respectivement à un et deux ans après date, portant intérêt à huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement garanti par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la dite propriété vendue, le transfert de la police d'assurance pour couvrir le montant des dits billets, l'acte de vente contenant la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de poursuite pour en recouvrer le paiement des dits billets et toutes les autres clauses de garanties.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 oc—18 25—nov 1 8 15 22

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Comptoir [illegible], chez Danet, coin Decatur et Dumaine. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un coin de rue de valeur et une grande fabrique de meubles,

Au coin de la rue Marais et de l'Avenue Tulane.

Succession de H. N. Siebrecht, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur. — Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies juge de la même cour, Division E, actuellement absent en congé, ordre daté de octobre 1890, Dossier 30,977, pour le compte de la succession de H. N. Siebrecht, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane (ci-devant Commune), l'avenue Cleveland (ci devant Gasquet), les rues Marais (ou Howard) et Tremé (ou Liberté), désignés par les lettres A, B et C, lesquels se touchent, et mesurent comme suit:

1º Le terrain A mesure 24 pieds de façade avenue Tulane sur une profondeur et façade rue des Marais, de 112 pieds, 2 pouces et 3 lignes, une profondeur de 108 pieds sur la ligne de côté, la plus proche de la rue Tremé, et 25 pieds 7 pouces et 4 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent:

Une maison en bois à deux étages avec mansarde, avec des constructions à deux étages dans le fond, contenant ensemble environ 15 ou 20 chambres, hall, manteaux de cheminées de salon en marbre, appareils à gaz, etc.

Encoignure de valeur pour résidence ou affaires.

2º Le lot B touche au lot A, dans le fond, et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais sur une première profondeur du côté le plus rapproché de l'avenue Tulane, de 23 pieds, 7 pouces, 4 lignes, de là à angles droits vers l'avenue Tulane, et parallèle à la rue Marais, de 1 pied, 11 pouces 5 lignes; avec une seconde profondeur de 90 pieds 3 pouces à 4 lignes jusqu'à la ligne du fond sur une profondeur dans le fond de 25 pieds, puis une troisième profondeur de 6 pieds, 1 pouce, 7 lignes jusqu'à l'extrême ligne fond; puis encore une nouvelle profondeur dans le fond de 4 pieds 5 pouces, 5 lignes sur une profondeur de 128 pieds 7 lignes sur la ligne de côté la plus rapprochée de l'avenue Cleveland.

Les améliorations consistent en diverses hangars, clôtures etc.

3º Le lot C touche au lot B et mesure 27 pieds 6 pouces de face à la rue Marais, sur une profondeur de 128 pieds 7 lignes, entre lignes égales et parallèles, le tout plus ou moins et tel mesure américain, conformément à un plan que l'on peut voir au lieu de la vente et qui a été fait d'après un croquis et un arpentage de Louis H. Pilié, ancien député voyer de la ville, le 10 janvier 1880. Ce plan est annexé à un acte de vente au dit Siebrecht de ce lot, pardevant Chas T. Soniat, notaire le 17 septembre 1880.

Les améliorations sur le lot C consistent en un édifice en bois à trois étages, avec hangar, etc., et connu depuis nombre d'années sous le nom de "Siebrecht's Furniture Factory."

La propriété ci-dessus sera vendue par lots séparés et pourra être examinée avec une carte des encanteurs.

Conditions—Comptant au moment de passer le titre. Un dépôt de 10 pour cent comptant, sur les lieux, devra être fait au moment de la vente.

Actes de vente pardevant W. D. Denegre, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 oct—12 19 26—nov 2 9 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres dans la paroisse Tangipahoa.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 8 novembre 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, actuellement absent en congé, en date du 2 octobre 1890, pour le compte de la succession de John E. McClure, décédé, Dossier No 31 040 il sera vendu à l'encan:

Tous les droits, titres et intérêts de la dite succession à titre terres ci après décrites dans la paroisse de Tangipahoa, dans cet Etat, savoir:

1º Le N. E. 1/4 de la sec. 17, T. 4, S. R. 9 Est contenant 161,76 acres.

2º Le S. W. 1/4 de la sec. 4, T. 4 S R 8 est contenant 161,80 acres.

3º Le S. E. 1/4 et E. 1/2 du N. E. 1/4 de la sec. 10 et le sud 1/2 du N. W. 1/4 de la sec. 11, T. 4 S. R. 8 est contenant 390 43 acres.

4º Le N. E. 1/4 et les lots Nos 3 et 4 et le S. E. 1/4 du S. E. 1/4 de la sec. 18 et le N. W. 1/4 fractionnel du N. E. 1/4 de la section 22 T 4 S range 8 est, contenant 313,90 acres, faisant un total de 967,89 acres, devant être vendues ensemble.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acte de vente pardevant Jno. G. Eustis, notaire aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1890 en sus du prix de son enchère.

5 oct—5 12 19 26—2 8 nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage confortable, Boutique de boucher, Etable et Fabrique de saucisses.

Avec quatre grands terrains rue Tchoupitoulas, entre Valmont et Bellecastle.

Succession de Conrad Hahn, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 novembre 1890, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, Division E, absent en congé, ordre daté du 8 octobre 1890, Dossier 30 —6 pour le compte de la succession de Conrad Hahn, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Quatre certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Sixième district de cette ville, carré No 74 borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Valmont et Bellecastle, désignés par les Nos 17, 18 19 20, et qui se touchent, et mesurent chacun 32 pieds de façade sur Tchoupitoulas et une profondeur de 108 pieds, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, au pied américain, et tel que plan que le tout dans le lieu de la vente.

Les améliorations comprennent:

Un cottage en bois couvert en ardoises portant le No 1706 rue Tchoupitoulas, ayant 7 chambres, galeries et citernes et puits, aussi une boutique de boucher et une grande écurie ainsi qu'une fabrique de saucisses construite. Aussi un grand jardin potager, arbres fruitiers, etc.

Conditions—Comptant en passant les titres. Un dépôt de 10 0/0 sera fait sur les lieux, et les taxes de 1890 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Ernest Commagère notaire aux frais de l'acquéreur.

12 oct—12 19 26—2 9 15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de H. M. Hyams, Jr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 22 570

PAR W. R. RUTLAND. Exécuteur Testamentaire—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'encan sur la propriété ci-décrite, le SAMEDI, 22me jour de novembre 1890, à midi, la propriété décrite ci-après à savoir:

L'intérêt d'une moitié indivise dans une certaine portion ou morceau de terre situé dans le sixième District de cette ville, le dit morceau de terre étant un tiers de la Section huit (8) township treize (13), range onze (11) east, conformément à l'arpentage des Etats-Unis.

Etant la même propriété achetée par le dit H. M. Hyams, jr. décédé le 13 février 1885, d'après un acte pardevant John G. Eustis notaire. Le dit morceau de terre contient entre autres les portions de terre décrites ci-dessous à savoir

1º Une portion de l'îlet 630 le dit îlet étant borné par la rue Delachaise, l'avenue Louisiana, les rues Arcadie et Breslau. La dite portion de terre faisant face à toute la longueur du dit îlet sur la rue Arcadie et faisant face à la rue Delachaise et l'avenue Louisiana, de leur jonction avec la rue Arcadie jusqu'aux terres appartenant à Frédéric Camora.

2º Une portion de l'îlet 531, le dit îlet étant borné par les rues Breslau, Arcadia, l'avenue Louisiana et la rue Toledano; la dite portion de l'îlet No 631 mesurant toute la façade rue Arcadia, toute la façade rue Toledano, avenue Louisiana et rue Breslau jusqu'à leur jonction avec les terres appartenant à Frédéric Camora.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un et deux ans de crédit avec 6 pour cent d'intérêt par an à partir de la maturité et toutes les clauses de garantie usuelles.

W. R. RUTLAND.
Exécuteur testamentaire.
12 oc—12 19 25—1 8 14 15 22 nov

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS,

Nos 11 et 13 Broadway.

Succession Alexander A. Price.

No 30,123—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—G. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 6 décembre 1890 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, daté du 22 octobre 1890, et rendu dans la susdite succession—

Le joli cottage double en bois, Nos 11 et 13 Broadway, dans l'îlet borné autrement par les rues Ferdinand, Elizabeth et Pine, avec allées de côté à chaque corps de logis, et contenant en tout six chambres citerne et grande cour dans le fond. Le lot mesure 30 pieds de face à Broadway sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm R. Ker, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur

1er nov—1 8 15 22 29—déc 6

Publié et prêt à être livré au Public :

Le Livre Bleu de la Nlle-Orléans

PAR SOARDS—POUR 1890-91.

Servez-vous du livre bleu pour adresser vos invitations, circulaires, etc., aux demeures des meilleures familles.

Un directory de noms choisis de toutes les personnes dépensant de l'argent et dont la connaissance peut être précieuse.

Sa valeur pour se référer à 10,000 noms de choix à rangés en ordre alphabétique et classés par rues et numéros sera appréciée à temps.

Si vous êtes d'une façon quelconque intéressé à obtenir le patronage des classes aisées, vous serez charmé de l'excellence de l'annuaire qui vient d'être publié. Faites la demander de suite, car il n'y en a qu'un nombre restreint d'exemplaires en vente, l'ouvrage étant vendu par abonnement.

L. SOARDS, Editeur,
5 Place Commerciale, coin Camp.
14 sept—